



## DOSSIER DE PRESSE

---

Date : 29/12/2023

De la part de service communication  
04 79 96 87 35 - [communication@grandchambery.fr](mailto:communication@grandchambery.fr)

# Tri des déchets : janvier 2024 signe la fin des déchets compostables dans nos ordures ménagères.

Grand Chambéry assure la gestion de la collecte et le traitement des déchets de l'ensemble des 38 communes de l'agglomération.

À partir de janvier 2024, la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (loi AGEC) de 2020 demande aux collectivités de proposer à ses habitants des solutions de tri à la source des déchets compostables.

Pour ce faire, Grand Chambéry renforce les solutions proposées :

Composteurs individuels, lombricomposteurs, sites de compostage partagés ou encore composteurs collectables.

## 1 / Contexte : Nos déchets compostables ne sont pas des déchets comme les autres

Aujourd'hui, les déchets compostables représentent 1/3 du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères (environ 84 kilos / an / habitant). Lorsqu'ils ne sont pas compostés, ces déchets génèrent une consommation en transport et incinération conséquente.

Composter permet d'éviter un gaspillage énergétique lors de l'incinération de ces déchets qui sont majoritairement composés d'eau.

Une fois compostés, ils représentent une ressource utile qui enrichit nos sols et améliore la qualité des végétaux et légumes dans les potagers. Les déchets compostables rentrent alors dans le cercle vertueux de la terre à l'assiette et de l'assiette à la terre.

## 2 / Trouvez le mode de compostage qui vous va !

Grand Chambéry accompagne et propose un panel de dispositifs pour composter près de chez vous. Qu'elle soit individuelle ou collective, découvrez et sélectionnez la solution de proximité qui vous convient le mieux.



### 1.1 Compostage individuel

La solution idéale pour composter directement chez soi (un petit bout de jardin suffit) ! Grand Chambéry distribue gratuitement des composteurs individuels accompagnés d'un bio-seau et d'un guide afin de vous aider à vous lancer. C'est la gestion de proximité par excellence qui limite les impacts environnementaux liés au transport et au traitement.



### 1.2 Lombricomposteur

Une seconde solution pour composter de façon individuelle chez soi. L'agglomération distribue des lombricomposteurs qu'elle accompagne d'une formation de prise en main du matériel.



### 1.3 Compostage partagé

Créez ou rejoignez un site de compostage partagé dans votre quartier, votre résidence ou en pied d'immeuble. Une solution pratique et conviviale pour produire un engrais naturel et créer des liens entre voisins. Pour son bon fonctionnement, 3 bacs sont installés et sont cogérés par l'agglomération et un collectif d'habitants volontaires.



### 1.4 Composteur collectable

De janvier à juin 2024 des composteurs collectables sont progressivement implantés dans plusieurs zones urbaines de l'agglomération. Les habitants concernés seront informés par une communication en porte-à-porte au moment de l'installation et équipés d'un bio-seau pour déposer leurs déchets compostables. Le dispositif permet de proposer une solution dans les zones denses, dépourvues d'espaces verts ou qui n'ont pas encore mobilisés de volontaires pour développer un composteur partagé.

### Pour se lancer, il suffit d'un clic.

Pour connaître les solutions à proximité de chez vous et réserver du matériel gratuitement rendez-vous sur : [www.grandchambery.fr/compostage](http://www.grandchambery.fr/compostage)

### 3 / Que mettre dans son compost ?

Les déchets compostables sont issus de la cuisine ou du jardin. Ils ont le pouvoir de se décomposer naturellement grâce à des bactéries et des microchampignons qui les transforment en terreau prêt à réintégrer et nourrir les sols.

#### > Idéal pour le compost :

- Epluchures de fruits et légumes
- Céréales
- Aliments périmés sans emballage
- Peaux d'agrumes
- Marc de café, thé et infusion en vrac
- Coquilles d'œufs broyées
- Légumineuses
- Fleurs et plantes fanées (sans les mottes de terre)
- Boîtes d'œufs découpés en morceaux
- Sachet de thé en papier (sans l'étiquette)
- Restes de pain et de repas
- Croûtes de fromage

#### > A ne pas composter

- Les petites étiquettes en plastique collées sur les fruits et légumes
- Les élastiques des bottes de certains légumes (radis ou carottes par exemple)
- Les sacs, même dits « compostables »
- La vaisselle jetable même dite « compostable »
- La litière et les déjections animales
- Les coquillages (moules, huîtres ...)
- Les papiers et cartons imprimés

### 4 / Le compostage a déjà débuté sur l'agglomération

Depuis 2003, Grand Chambéry propose des solutions alternatives pour ne plus jeter les déchets compostables dans la poubelle grise (poubelle des ordures ménagères).

#### Composteur individuel :

Environ 14 000 composteurs individuels ont d'ores et déjà été distribués aux habitants depuis 2003.

#### Lombricomposteur :

L'agglomération distribue depuis 2023 des lombricomposteurs. Ce nouvel équipement permet d'élargir le panel de solutions proposées aux habitants.

#### Compostage partagé :

135 sites de compostage partagés sont implantés sur le territoire depuis 2006.

#### Composteur collectable :

L'expérimentation de collecte des déchets compostables lancée en octobre 2022 a permis de détourner 40 tonnes de déchets compostables de l'incinérateur. Quatre quartiers ont expérimenté les nouveaux équipements, ce qui a permis de choisir le type de matériel le plus adapté. Ce dispositif innovant limite les rotations de camion (les composteurs sont collectés toutes les 4 à 6 semaines), une grande partie de la matière est transformée en vapeur d'eau, il n'y a pas de contrainte de lavage dans un contexte de pénurie de la ressource. 150 nouveaux points seront installés sur Chambéry et sa périphérie proche au cours du 1er semestre 2024.